



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 115273

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'initiative d'excellence (Idex) Lille-Nord de France déposée par l'université Lille-Nord-de-France (ULNF) dans le cadre du plan investissements d'avenir. L'université Lille-Nord-de-France s'est constituée en pôle de recherche et d'enseignement supérieur depuis janvier 2009. Cet établissement public à caractère scientifique mutualise en recherche, valorisation et formation des moyens et des compétences alloués par 22 établissements d'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais, des universités publiques et privées, des grandes écoles et des organismes de recherche partageant une ambition et des valeurs communes. Le conseil régional Nord-Pas-de-Calais, les quatre grandes communautés d'agglomération que sont Lille métropole communauté urbaine, Valenciennes métropole, la communauté urbaine d'Arras et le syndicat mixte de la Côte d'opale en sont également membres. L'université Lille-Nord-de-France a donc su mobiliser autour d'elle et de son projet tous les acteurs de l'excellence universitaire, mais également le monde de l'entreprise, les collectivités territoriales et l'ensemble des élus. Elle est porteuse des ambitions de toute une région en forte mutation et au dynamisme volontariste. Le projet Idex Lille-Nord-de-France trouve la pleine légitimité de sa candidature et de son ambition dans l'excellence des performances de ses laboratoires, mais également dans sa capacité à définir des ensembles cohérents de haut niveau en recherche et en formation. Il apportera une valeur ajoutée à l'ensemble des établissements de l'ULNF en formalisant à quatre ans les relations avec l'État en un contrat de site, et permettra d'innover dans la définition d'un modèle universitaire original adapté aux spécificités de l'enseignement supérieur en région. Il contribuera à construire l'avenir des 150 000 étudiants du Nord-Pas-de-Calais en conjuguant objectif d'employabilité tout au long de la vie et valeurs sociales. Cette Idex a une importance capitale non seulement pour l'effet d'entraînement et de développement qu'elle suscitera dans le Nord-Pas-de-Calais, mais également pour l'attractivité générale de la France. Il s'agit en effet d'un projet plein de potentiels qui se situe en plein coeur de l'Europe, au carrefour de la Grande-Bretagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la France. Il réitère donc auprès de lui tout son soutien à ce projet. Il lui demande également de lui préciser les raisons qui pourraient conduire à écarter une candidature de si grande qualité, ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre, si ce projet n'était pas retenu, pour éviter un réel gâchis de compétences individuelles et collectives.

Texte de la réponse

Le programme « Investissements d'avenir » en Nord - Pas-de-Calais a été l'occasion d'une forte mobilisation de la communauté scientifique soutenue par un accompagnement important et efficace du PRES Lille-Nord-de-France pour le portage des projets. Les résultats de la première vague des appels à projets récompensent le dynamisme de la région et garantissent déjà un très grand rayonnement des équipes de recherche et d'enseignement. Deux lignes de force du Nord - Pas-de-Calais sont ainsi confortées : sa recherche médicale autour de la génétique des maladies métaboliques et de l'imagerie cellulaire, avec deux équipements d'excellence (LIGAN-MP et ImaginEx Bio Med.) et un laboratoire d'excellence (Egid) ainsi que sa recherche technologique dans le domaine du ferroviaire (institut de recherche technologique Railenium). Les équipes de

recherche sont également associées à deux équipements d'excellence en réseau d'envergure dans les domaines de l'énergie et des sciences de l'environnement. Le projet ImaginEx Biomed présente un partenariat public-privé de grande qualité. Le caractère international du projet Ligan qui fédérera les travaux collaboratifs entre les équipes de Lille et l'Imperial College of London renforcera le leadership de la France dans le séquençage à haut débit dans les pathologies fréquentes (diabète, Alzheimer, notamment). L'IRT Railenium, porté par le PRES Lille-Nord-de-France et adossé au pôle de compétitivité i-transs (Lille-Valenciennes), constituera un point d'appui extrêmement fort pour l'avenir du site. Le jury a notamment souligné la possibilité pour la France de redevenir le leader européen en matière ferroviaire grâce à la très bonne dynamique entraînée par ce projet. Les choix de recherche correspondent aux besoins de l'industrie et les avancées techniques attendues pourraient apporter une vision favorisant la transformation de l'industrie ferroviaire en France et en Europe. Au titre de la valorisation, le PRES portait la société d'accélération de transfert de technologie (SATT) Nord-de-France Valo. Elle fait partie des quatre projets pressentis pour obtenir le label SATT assez rapidement après un réaménagement de leur dossier répondant aux observations du jury. Cette mobilisation se prolonge pour la vague 2. Les équipes des projets d'équipements d'excellence non lauréats de la vague 1 se sont repositionnés en tenant compte des recommandations du jury et ont déposé leurs projets le 12 septembre dernier. Les projets de laboratoires d'excellence pourront faire de même le 12 octobre prochain. De même, l'université de Lille porte un nouveau projet d'Idex, reconfiguré pour tenir compte des recommandations du jury. Celui-ci avait en effet, dans le premier projet déposé par le PRES, apprécié des éléments positifs tels que les partenariats avec l'industrie, le positionnement européen, l'ambition en matière de stratégie de recrutement sur un projet qui avait su mettre en avant les forces du site. Cependant, le potentiel scientifique a été jugé insuffisant pour constituer un pôle d'envergure mondiale. Le caractère transformant du projet n'est pas apparu clairement, la gouvernance restait imprécise ainsi que le système d'allocation des ressources. Une réunion organisée depuis par le ministère et le CGI avec les principaux partenaires publics de l'Idex (universités, CNRS), a permis de faire le point sur les différents axes d'amélioration du dossier afin de prendre en compte les observations du jury. L'université Lille-Nord-de-France peut, dans son nouveau projet, répondre aux critiques sur la gouvernance en retravaillant son modèle organisationnel et ses modalités d'action. Elle doit également pouvoir valoriser un domaine dans lequel elle présente des atouts incontestables : celui de la formation tout au long de la vie où elle peut s'appuyer sur des acquis reconnus dans le domaine de la formation continue. En développant un axe fort en matière d'enseignement portant sur des dispositifs innovants favorisant l'attractivité des formations pour les étudiants, assurant un haut niveau de formation scientifique et technologique, et répondant aux enjeux de la formation tout au long de la vie, ce projet d'Idex est certainement, sur ces critères, en capacité de progresser fortement. Le développement des partenariats avec les universités belges et des pays nordiques constitue également un atout appréciable. Le jury sera néanmoins amené à prendre en compte dans son évaluation l'ensemble des critères figurant dans l'appel à projets et sa décision reposera sur une analyse des notes affectées à chacun de ces critères. Tous les projets ne pourront donc être retenus. Les efforts de structuration et de définition d'une stratégie entrepris par les établissements regroupés autour de Lille-Nord-de-France sont, dans ce contexte, des atouts certains pour cette compétition.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115273

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7975

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12336